



## Demande de renseignement juridique

Par **iziliak**, le **30/04/2008** à **22:12**

à la naissance de ma grand mère, son acte de naissance a été établi avec l'identité de ces deux parents. qui ne se sont jamais mariés civilement.

en demandant un certificat de nationalité, on me demande de produire l'acte de mariage qui n'a pas été fait.

ma question est est-ce que son acte intégral de naissance ne suffit pas pour prouver ma filiation à l'égard de ma mère ? est ce que le greffier a le droit de rejeter ma demande pour ce motif

merci d'avance